

En Italie, après une plainte on va analyser les vaccins ARN messenger

)		
Un tribunal italien saisi par un particulier opposé à la vaccination anti-Covid a ordonné l'analyse en laboratoire des vaccins à ARN messenger (ARNm), a-t-on appris ce samedi auprès de l'avocate du plaignant.			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Le tribunal de Pesaro, près de Saint-Marin (est), a commis un expert pour identifier le contenu des vaccins anti-Covid à ARN messenger Moderna et Pfizer/BioNTech. Ces analyses seront réalisées en septembre, a précisé l'avocate Nicoletta Morante.

Le plaignant, qui a déjà contracté la maladie par le passé, est un cinquantenaire exerçant notamment dans l'enseignement, et dont l'activité est soumise en Italie à l'obligation vaccinale. Réfractaire, il est sous le coup de sanctions administratives, selon Me Nicoletta Morante.

Outre qu'"il demande d'établir si vacciner les personnes guéries du Covid satisfait à la bonne administration de la médecine", il veut savoir quelles protéines sont présentes dans ces vaccins et si ces derniers contiennent des "excipients à usage non humain ou dangereux pour la santé", selon un résumé de la plainte.

source : V.S.